



CONSEIL MUNICIPAL

DE

FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du lundi 13 novembre 2017

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, Chantal PIGNON, SERRES Hugues, Michel WAGNER.

Absents excusés : M. COMTE-ROLLAND Thierry a donné son pouvoir à BARNEAUD Marc

Mme Anne LUDWIG a donné son pouvoir à CAPELLO Anne

M. UBERTINO Geoffrey a donné son pouvoir WARIN Gérard,

Absent : Convocation du 30 octobre 2017

Secrétaire de séance : SERRES Hugues

La séance, présidée par monsieur Serge AYACHE, maire, est ouverte à 18 h 00.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération complémentaire :

- Délibération concernant la convention proposée par le Département dans le cadre d'une opération de gravillonnage lors du déneigement.

Cette délibération, ayant été rajoutée à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de la traiter ce jour.

Acceptée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

1 Approbation du compte rendu du conseil du 11 septembre 2017

Compte rendu du conseil municipal du 11/09/2017

Approuvé à l'unanimité des présents. (10 Pour)

2 Intervention du cabinet Chado sur les avis des personnes publiques associées du PLU ainsi que sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt validé par le SCOT

Monsieur le maire donne la parole au cabinet Chado.

Le cabinet Chado informe que la mairie a rendu sa copie auprès des personnes publiques associées et précise que le retour des avis sont plutôt favorables. Certaines remarques sont à noter, elles feront l'objet d'améliorations ou de précisions, si nécessaire. Il est précisé que la surface ouverte à l'urbanisation par la mairie apparait au-delà de l'enveloppe de celle que l'on nous préconisait.

Les points qui seront modifiés sont :

- Matérialiser un zonage complémentaire sur le plan, appelé « trame bleu et verte » qui détermine une préservation écologique de la zone matérialisée ; en effet le zonage initial, matérialisé « agricole » ne suffit pas.
- L'ARS souhaite que soit retranscrite, sur les plans de servitude de la commune, la source de Lardier car il y a un captage sur notre commune.
- Prescription d'un arrêté qui précise les mesures de prévention concernant le radon. Le cabinet Chado nous informe que cette problématique concerne essentiellement le nord du Département, notamment les Ecrins.
- Mise en place d'un partenariat avec les propriétaires fonciers pour des grandes parcelles qui sont soumises à une obligation de densité (cohérence avec le PLU afin que les projets s'intègrent le mieux possible dans l'environnement) puisque notre commune a été retenue, par l'ensemble du Scot de l'aire Gapençaise, comme opération pilote pour le projet AMI « Appel à Manifestations d'Intérêts) qui nous donnera les moyens nécessaires à un accompagnement avec les propriétaires fonciers.

Ensuite, selon les remarques du commissaire enquêteur, certains points pourront être modifiés concernant notre PLU.

Le commissaire enquêteur aura un mois pour nous fournir son compte-rendu et ensuite le conseil municipal pourra de nouveau délibérer, pour que ce PLU soit enfin applicable.

Approuvé à l'unanimité des présents. (10 Pour)

3. Délibération sur la demande de reprise du lotissement des Grands Pins ; restitution des parties communes à la collectivité.

Monsieur le maire informe avoir reçu un courrier du Président des co-lotis du lotissement des Grands-Pins indiquant une demande de rétrocession des parties communes de ce lotissement à la commune.

Le conseil municipal a débattu plutôt favorablement à cette requête.

Néanmoins, pour ce faire, il souhaite éclaircir certains points, notamment d'ordre juridique et/ou administratif. De plus, le conseil municipal souhaite profiter de cette demande pour établir une base de protocole qui servirait à toute autre demande de cette nature, afin de les traiter selon les mêmes dispositions.

Il a été décidé de réunir prochainement une commission d'élus qui étudiera tous les paramètres à prendre en considération. Une visite sur place sera également organisée en présence du Président du lotissement des Grands-Pins et cela dans le but d'établir une esquisse d'état des lieux contradictoire.

Pour finir, une réunion en mairie avec l'ensemble des co-lotis sera organisée afin d'échanger et de déterminer les attentes et les responsabilités de chacun.

Une fois l'ensemble de ces éléments recueillis, un prochain conseil municipal sera convoqué.

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

4. Délibération du tarif de l'eau pour les abonnés du col de Fourreysasse.

M. le maire informe qu'à ce jour les tarifs appliqués sont très bas, comparativement au prix payé par les administrés du réseau intercommunal et ce malgré une augmentation de l'abonnement au 1^{er} janvier 2017 (60€ à l'année / prix du m3 : 0.75€)

Compte tenu, des frais de fonctionnement liés à l'entretien de ce réseau (station de pompage, conduite, réservoir de stockage, prélèvement de l'ARS) et de la facturation du m3 d'eau appliquée par la commune de Sigoyer, supportés par l'ensemble des administrés de la commune.

M. le maire propose à compter du 01 janvier 2018, le réajustement suivant de la tarification :

- L'abonnement à 60€ à l'année

- Et d'un prix du m3 d'eau à 1 € le m3

Pour information la tarification antérieure à 2017 était pour l'abonnement un tarif de 53.36€ avec un m3 à 0.50€

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

5. Information et réflexion sur un possible maillage de la source de Jurlarent avec le réseau communal de Fourreysasse.

Monsieur le maire nous informe que la commune de Lardier envisage d'électrifier la pompe qui sert à faire remonter l'eau (80 mètres de profondeur).

A ce jour, la source de Jurlarent est alimentée par un groupe électrogène diesel à la charge de cette commune.

La commune de Lardier nous soumet une possibilité pour notre commune de profiter de cette tranchée pour mailler la source de Jurlarent avec le réseau communal de Fourreysasse. Aussi, étant donné la complexité à mettre en œuvre cette opération ainsi qu'au regard du projet de cheminement présenté par Syme 05 (une partie du réseau électrique serait aérien), nous constatons que les frais à engager par notre commune seraient trop élevés avec un retour sur investissement peu satisfaisant compte tenu de la qualité de l'eau sur ce forage.

Au vu de ces éléments, M. le maire précise qu'il n'est pas favorable à ce projet de maillage de la source de Jurlarent avec le réseau communal de Fourreysasse.

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

6. Délibération sur assurance CDG 05.

Monsieur le maire donne la parole à son adjoint, M. WAGNER.

M. Wagner informe que le CDG 05 a procédé à un nouvel appel d'offres concernant le contrat d'assurance statutaire. Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a communiqué à la collectivité les résultats la concernant pour les agents titulaires ou non-titulaires, non affiliés à la CNRACL.

- Risques garantis : Décès / Accident du Travail / maladie ordinaire / Longue Maladie / maladie de Longue Durée / Maternité / Paternité / Adoption :

Le Taux proposé est de 1.18 % sans franchise (taux en baisse puisqu'il était auparavant à 1.44%)

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

7- Délibération pour engager les dépenses inscrites au budget 2017 concernant la représentation de la commune aux congrès des maires à Paris.

Monsieur le maire informe que le congrès des maires a lieu le 21-22-23 novembre 2017 à Paris et demande l'autorisation au conseil municipal d'engager des frais de fonctionnements pour qu'il puisse s'y rendre et représenter la commune (Tgv, nuits d'hôtel...). Monsieur le maire précise qu'une ligne budgétaire a été votée au budget 2017.

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

8- Délibération sur le prestataire à déterminer pour l'instruction des droits du sol à compter du 01 janvier 2018.

M. le maire informe que les services de l'Etat n'instruiront plus nos demandes d'urbanisme à compter du 01 janvier 2018. M. le maire énumère les différents prestataires possibles sollicités (Communauté de Communes Serre Poncon Val d'Avance, Ville de Gap, Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar ainsi que le Syme 05) avec lesquels la commune pourrait traiter à partir du 01 janvier, ses futures demandes d'urbanisme via une convention. Après avoir analysé les différentes offres reçues (la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar n'a pas répondu), la proposition de Syme 05 est apparue la mieux adaptée à notre commune en termes de coût et de modalités.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le choix de ce prestataire. (10 Pour)

9- Délibération concernant la convention proposée par le Département dans le cadre d'une opération de gravillonnage lors du déneigement.

M. le maire informe que la présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Département des Hautes-Alpes intervient sur le domaine public de la commune de Fouillouse pour y effectuer des opérations de gravillonnage sur les voies communales des Andrieux et du Bois-Tournoux

M. le maire précise que le déclenchement des interventions est de l'initiative de la commune.

Approuvée à l'unanimité des présents. (10 Pour)

Questions diverses :

Mme Claudine GUISEPPI a notifié à M. le Maire qu'il était important que soit envoyée une copie de l'analyse de l'eau faite par les services de l'ARS à chaque consommateur du réseau communal d'eau potable de Foureyssasse, bien que celle-ci soit affichée sur le panneau d'information de la mairie.

M. le maire répond, que dorénavant, cet envoi sera fait systématiquement et précise néanmoins qu'un dysfonctionnement apparaît dans ce service étant donné les délais anormalement longs entre le prélèvement effectué par l'ARS et les avis d'analyse de l'eau envoyés généralement sous 10 jours.

M. le maire informe que la demande de subvention demandée auprès de la Région dans le cadre du FRAT 1250 intitulé « aménagement du village » a été votée favorablement pour un montant de 5 950€. Le projet, d'un montant de 8 500€, concerne l'aménagement du carrefour du bois Rolland (abribus, espace containers ordures ménagères, affichage du plan de la commune)... vont donc pouvoir prochainement débiter.

Il est également demandé à M. le maire de se renseigner auprès de l'Etat, du protocole et des subventions que l'on pourrait obtenir pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à l'entrée et à la sortie du village.

Enfin, M. le maire informe que Mme Pauline CHEMIN a sollicité la mairie pour avoir l'autorisation d'organiser un concert dans l'église de Fouillouse sur le thème de chants Médiévaux. La proposition n'a pas été retenue dans le cadre de l'animation de fin d'année et du Noël des enfants, néanmoins, nous retenons cette proposition pour une prochaine occasion.

Le Maire, Serge Ayache

La séance est levée à 20h15

